



Service Social

N° tél. : 01.69.49.77.90

N/Réf. : LC/MCC

DECISION N° 98/243

OBJET : Convention ville d'Yerres / Association « La Forêt des Enchanteurs » :
Spectacle pour enfants

Le Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que dans le cadre des fêtes de Noël, la proposition de l'association «LA FORET DES ENCHANTEURS», représentée par son Président Bernard KLINGLER, sise 36, boulevard de Clichy, 75018 PARIS, relative à un spectacle intitulé « Histoires pour rêver » au profit des enfants fréquentant les crèches familiales Bambi et Pinocchio, correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

De signer la convention de prestation de service avec ladite association, concernant deux représentations en faveur d'un jeune public, les 10 et 11 décembre 1998 en matinée à partir de 9 H 00, organisées par la commune à la crèche familiale, moyennant un forfait de 4000 F. T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 4, sous fonction 4634, nature 6226.

Fait à Yerres, le 4 Novembre 1998



Le Député de l'Essonne,
Maire d'Yerres

Nicolas DUPONT-AIGNAN

